

# La Métropole va aider les habitants à changer leurs fenêtres

PUBLIÉ LE 09/01/2014

Par Marie-Christine Lardenois

**REIMS (51).** Reims Métropole a lancé un Plan de prévention du bruit. Les habitants des principaux points noirs vont bénéficier d'un diagnostic acoustique et de subventions pour mieux isoler leur logement.



Trafic dense, freins des poids lourds qui grincent aux feux rouges, sirène des pompiers à toute heure... Les citadins sont nombreux à souffrir du bruit jusque dans leur logement, dans le centre-ville comme dans certaines communes de l'agglomération, autour des grands axes. Pour réduire les effets des nuisances sonores, un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été lancé en 2012 et approuvé par les élus en juin dernier.

Une étude acoustique a permis d'identifier un certain nombre de points noirs où le niveau de décibels dépasse le seuil fixé par la réglementation.

« Bien que l'ambiance sonore de l'agglomération rémoise soit modérée, certaines voiries sont en dépassement de seuil et une frange de la population est soumise à des nuisances sonores fortes », explique Sylvain Villière, directeur du Développement durable. « À partir d'une cartographie établie par un bureau d'études en 2012, nous avons affiné les secteurs les plus bruyants et repéré les bâtiments les plus exposés. Et nous avons pu mettre en place une opération destinée à résorber les points noirs. Nous allons aider les occupants à faire des travaux consistant à changer les fenêtres et les portes. »

Financé en grande partie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Champagne-Ardenne, le projet est l'un des plus ambitieux de France. L'opération va concerner 500 logements. Pour comparaison, à Bordeaux, la même intervention ne s'applique qu'à une centaine d'habitations.

« Nous voulons toucher les logements les moins protégés, appartenant à une population de propriétaires qui n'ont pas pu réaliser les travaux, souvent par manque des financements nécessaires », précise aussi Agnès Arnoult, chef de projet. « Ces personnes vont pouvoir insonoriser leur appartement avec des subventions de 50 % à 80 %, pouvant même aller jusqu'à 90 % dans certains cas. Les bailleurs sociaux ne sont pas inclus car ils ont la capacité d'intervenir sur leurs logements. »

Reims Métropole va proposer un accompagnement aux gens pour garantir que le travail sera bien exécuté. Les propriétaires seront suivis du début à la fin. Un assistant technique viendra chez eux pour voir quel type de travaux il faut exécuter, faire une estimation chiffrée pour élaborer le devis. Une liste ouverte d'entrepreneurs sera fournie. « Il ne s'agit pas d'une opération de marchands de fenêtres », insiste le directeur du Développement durable. « Il s'agit de lutter contre le bruit et nous allons mettre des règles d'in-

*térêt général pour que l'argent public soit bien dépensé.* » L'opération va coûter 3,8 millions d'euros dont 80 % pris en charge par l'Ademe. L'agglo financera 20 % des études et 10 % des travaux.

Numéro vert pour les particuliers concernés : 0 800 400 509.



## Le journal du jour L'UNION L'ARDENNAIS

Feuilletez le  
journal sur  
votre  
ordinateur

CHOIX DE L'ÉDITION :

REIMS

DATE :

15 / 01 / 2014

[Je consulte](#)

---

Vidéos